



Garde d'un enfant apres concubinage

Par **valouefr**, le **30/01/2011** à **15:21**

Je me suis séparé en avril dernier de mon conjoint avec qui j'ai eu un enfant qui vas avoir 2 ans. Mon ex conjoint ne s'occupe sous aucun point de notre fils, depuis des mois il ne lui a même pas changer une couches ni même pris 30 minutes avec lui. Il ne lui achète presque rien et encore moins des couches ou de la nourriture. Il a déjà 3 enfants qu'il a laissé sans aucune aide ni même les voir. Notre couple ne marché plus bien, c'est au moment ou j'ai rencontré quelqu'un que j'ai décider de me séparé de mon conjoint (ma liaison a commencer une fois la rupture faite). Mon ex conjoint dis que je n'obtiendrais jamais la garde de notre fils si je demande a un juge d'intervenir. J'ai dans notre entourage beaucoup de personnes qui peuvent témoigner que mon ex ne c'est jamais occuper de notre fils, pour preuve pour Noël il lui acheté un petit jeu (qui ne sert à rien) alors que lui c'est offert un ordinateur portable et des chaussures de marques. J'ai même du demanedr à mes parents d'acheter un lit pour notre fils. J'ai énormément d'exemple comme ca.

Pensez vous que j'aurais une chance d'obtenir un droit de garde complet de mon fils sachant que depuis avril il ne s'en occupe pas et ne l'a jamais pris chez lui ni même donner a manger ni même changer une couche.

J'ai très peur de perdre mon fils, je fais tout pour qu'il soit heureux

Par **Domil**, le **30/01/2011** à **16:40**

[citation]Il a déjà 3 enfants qu'il a laissé sans aucune aide ni même les voir.[/citation]

Donc vous saviez que c'était un salopard. Son attitude d'aujourd'hui ne doit pas donc vous étonner.

Pour le reste, voyez avec votre avocat, pour déjà avoir des mesures provisoires dans le cadre de l'ONC

Par **Laure11**, le **31/01/2011** à **18:27**

valouefr,

Vous êtes mariée ou c'était votre concubin ?

Par **valouefr**, le **31/01/2011** à **18:30**

concubinage et il n'as pas pris une seul fois notre enfant depuis

Par **mapuce47**, le **01/02/2011** à **03:35**

Bonsoir, je suis ou plutôt ai été dans le même cas, j'ai eu 2 enfants avec un mec qui en avait déjà et pas de la même mère, donc on peut dire que j'étais au courant. Les conseillers n'étant pas les, je vous conseillerais de couper les ponts, vous n'avez pas besoin de lui pour changer les couches, peu importe qu'il se paye ordi et autres, du moment qu'il vous verse une pension correcte et en rapport avec ses revenus, afin que vous puissiez passer à autre chose, rapprochez vous de l'assistance sociale de votre secteur, et n'hésitez pas à contacter le ou la juge aux affaires familiales...